

Jean PERROT

Y A-T-IL UNE CONSTRUCTION ERGATIVE EN OSTIAK ?

On a voulu reconnaître une structure ergative dans la morphosyntaxe de l'ostiak de l'est, en raison de l'utilisation de la marque casuelle de locatif comme agentif dans deux contextes syntaxiques : pour marquer l'agent comme tel d'une part dans des énoncés à prédicat de voix active et d'autre part dans des énoncés à prédicat de voix passive. L'article expose les traits dominants de la morphosyntaxe dans le dialecte vach : pas d'expression casuelle de la relation objectale, existence de trois ensembles de paradigmes dans la conjugaison : conjugaison subjective, objective et passive. L'analyse des formes de ces conjugaisons montre qu'elles sont fondées essentiellement sur les relations d'appartenance : les participants sont traités non pas comme des actants mais comme des partenaires engagés dans un rapport de possession avec un marquage du possesseur (jeu des personnes) et du possédé (jeu du nombre). Sur ces structures fondamentales se greffe, liée à l'existence d'un passif, la valeur agentive du cas locatif marquant un participant comme siège du procès. Mais reconnaître cet usage, n'autorise aucunement à poser l'existence d'une structure ergative d'énoncé selon les critères définis par la typologie.

1. On a invoqué le modèle de la construction ergative pour rendre compte d'une particularité morphosyntaxique de l'ostiak oriental, qui utilise un suffixe *-nə/-nə* dans trois fonctions dont deux sont clairement identifiables, l'une étant de fournir une marque casuelle à valeur locative, les deux autres relevant apparemment d'un marquage actanciel : d'une part le suffixe marque le complément d'agent d'un prédicat verbal de forme passive, d'autre part il affecte un participant dont la position actancielle se caractérise par deux données : le terme nominal ou pronominal ainsi suffixé a un rôle d'agent du procès, ce procès étant représenté par une forme verbale qui, le plus souvent, mais non toujours, appartient à la conjugaison objective dans un énoncé biactan-

ciel, et d'autre part il entraîne l'accord du prédicat verbal, deux données qui permettent de voir dans cet actant le sujet de l'énoncé. Comme rien n'autorise à associer la présence de ce suffixe *-nə/-nə* à la fonction de sujet dans une langue qui, dans sa morphologie nominale, ignore l'opposition entre un nominatif et un accusatif (l'ostiak n'a pas trace du *-*m* ouralien représenté en vogoul du sud) et dans sa morphologie pronominale ne présente qu'une forme dite à tort accusatif, en réalité forme zéro renforcée (voir plus loin sous 2), il peut être tentant d'envisager de voir dans ce suffixe une forme liée au rôle d'agent du constituant concerné et de classer comme ergative l'organisation de la prédication dans les énoncés dont il s'agit.

Une étude récente (Havas 2006) a posé le problème à la fois d'un point de vue typologique et d'un point de vue diachronique, en tentant de reconstruire pour l'ouralien un développement historique à partir du proto-ouralien : on pourrait envisager de situer dans la proto-langue un stade de l'évolution des structures phrastiques comportant au moins des traces authentiques d'ergativité auxquelles il faudrait relier les vestiges décelables dans une partie de l'ostiak. Cet aspect diachronique du problème ne sera pas abordé ici, où on se bornera à rendre compte des faits observés en ostiak vach (parlé dans la région du confluent du Vach et de l'Ob) et à prendre position relativement aux conclusions qui se dégagent de l'analyse de ces faits.

2. Il est nécessaire au départ de préciser les principales données morphosyntaxiques caractéristiques de l'ostiak, aussi bien dans les autres zones dialectales que dans la zone orientale¹.

2.1. Le vach possède une dizaine de cas. Au nominatif ou absolutif (marque zéro) s'opposent des cas locaux dont font partie, avec le loca-

¹ Pour des informations plus complètes, je renvoie aux ouvrages où l'ostiak est décrit dans son ensemble ou plus précisément dans ses variétés dialectales de l'est : l'ouvrage déjà ancien de János Gulya (Gulya 1966), l'étude de L. Honti 1988 (où est décrit le dialecte de la région de Surgut, inclus dans l'ostiak oriental mais distant et distinct du vach) ; plus récemment l'ouvrage d'Abondolo 1998 où est décrit un sous-groupe du surgut. Sur l'ostiak de la zone vach, le problème posé ici a déjà été abordé dans une publication antérieure : Perrot 1992-1993.

tif en *-nə/-nə*, un latif en *-ä/-a*, un ablatif en *-öγ/-oγ*, un approximatif en *-äpā/-apa*, et des cas plus abstraits mais qui ne sont pas classés comme des cas grammaticaux : un comitatif-instrumental en *-nät(i)/-nat(i)*, un translatif-essif en *-(ə)γ/-(ə)γ*, un abessif à suffixe *-ləγ/-ləγ*, un comparatif (marquant une base de comparaison) en *-niḡət/-niḡət* ; enfin un cas en *-(t)ə/-(t)ə* dit (Abondolo 1998) « instructif » qui a été aussi considéré comme un cas grammatical marquant l'« objet indirect » (Gulya 1966) et qui apparaît dans des constructions où il marque l'objet attribué à un destinataire exprimé, lui, au nominatif (type « doter quelqu'un de quelque chose » en face de « donner quelque chose à quelqu'un »). Deux exemples empruntés à J. Gulya donneront une idée de l'extension des emplois de cette construction², avec pour sujet dans le premier exemple la forme du locatif en fonction « agentive » du pronom de 3^e personne du singulier : nominatif *löγ*, « agentif » *löγ-ən* :

- a) *löγ-ən äjni köγərjəḡk-ə mə-l-tə*
 jeune fille(NOMIN) soupe-INSTRUCTIF donner-prés.3^e sg.(CO)
 « il donne une soupe à la jeune fille »
- b) *mä uy-əm köt-ə pän-i*
 moi tête-POSS 1sg main-INSTRUCTIF placer-IMPÉR. 2sg.(CO)
 « mets la main sur ma tête » (litt. « affecte d'un placement, c'est-à-dire touche ma tête de ta main »).

2.2. Il n'y a donc pas, dans le système casuel du nom en vach, un cas marquant la fonction objectale. En revanche, la flexion des pronoms personnels comporte pour les trois personnes du singulier et du pluriel une forme dite accusatif, appellation motivée par la fonction de ce jeu de formes, employé pour marquer une personne comme patient, ce qui introduit une opposition, dans la morphologie pronominale,

² Ce type de construction a été à tort appelé « ditransitif », conséquence de son interprétation comme comportant un « objet direct » (exprimé par un accusatif ou, dans une langue sans accusatif, par le nominatif, comme en obougrien) et un « objet indirect » exprimé par un cas comme l'instructif dans les exemples donnés par J. Gulya pour l'ostiak de l'est. Des constructions semblables sont signalées par Irina Nikolaeva 1999 pour l'ostiak du nord, avec l'« objet indirect » (la chose donnée par exemple) marqué par un locatif, le destinataire étant au nominatif en l'absence d'accusatif.

entre le nominatif et un cas assimilable à un accusatif, et cela pour les trois personnes.

Mais la structure des formes qui caractérisent cet accusatif montre que leur marque dite casuelle est d'une autre nature. Une situation analogue se présente dans l'autre langue ob-ougrienne, le vogoul, mais avec une autre identité morphologique.

La situation est très claire en vogoul, où les formes en cause sont à l'évidence le produit d'une possessivation du pronom personnel : la marque possessive correspondant à la personne pour chaque pronom a visiblement pour fonction de renforcer la référence à cette personne.

Exemple pour le singulier des pronoms des trois personnes en vogoul du nord :

	nominatif	accusatif	
1 ^{re} pers.	<i>am</i> « moi »	<i>ān-əm</i> « mon moi »	cf. <i>kol-əm</i> « ma maison »
2 ^e pers.	<i>naŋ</i> « toi »	<i>naŋ-ən</i> « ton toi »	cf. <i>kol-ən</i> « ta maison »
3 ^e pers.	<i>taw</i> « lui/elle »	<i>taw-e</i> « son lui/elle »	cf. <i>kol-e</i> « sa maison »

(duel et pluriel : même structure des formes).

L'ostiak de l'est présente pour le même usage « accusatif » des formes constituées différemment :

	singulier		duel		pluriel	
	nominatif	accusatif	nom.	acc.	nom.	acc.
1 ^{re} pers.	<i>mä</i>	<i>män-t</i>	<i>min</i>	<i>min-t</i>	<i>məŋ</i>	<i>məŋ-ət</i>
2 ^e pers.	<i>nöŋ</i>	<i>nöŋ-ət</i>	<i>nin</i>	<i>nin-t</i>	<i>nəŋ</i>	<i>nəŋ-ət</i>
3 ^e pers.	<i>löŋ</i>	<i>löŋ-ət</i>	<i>lin</i>	<i>lin-t</i>	<i>ləŋ</i>	<i>ləŋ-ət</i>

La marque distinctive de ces formes est un *-t* suffixé à la base personnelle. L'identification de ce *t* varie selon les descripteurs : on a proposé (Gulya 1966) de rapprocher ce *t* du suffixe *-(t)ə/(t)ə* mentionné ci-avant comme un « instructif », suffixe qui ne se présente pas dans les pronoms, ce qui peut faire penser à deux variantes de la même marque fonctionnant l'une dans les noms (le *-tə/-tə*), l'autre dans les pronoms (le *-t*) ; mais un autre rapprochement a été envisagé : un suffixe *-t* ou *-ti/-tḷ* sert à renforcer certaines formes casuelles et surtout il sert, dans la forme *-tḷ*, à renforcer les pronoms personnels dans une combinaison avec les marques possessives, ce qui rappelle les faits vogouls mentionnés ci-avant : ainsi pour *ma* « moi », de thème *män-*, il existe une forme *män-ti-m* « moi-même » (et de même pour la 2^e personne *noŋ-ti-n* « toi-même », etc.).

De ce renforcement de l'expression de la personne on peut rapprocher la redondance dont l'expression de l'appartenance fait l'objet dans le syntagme possessif qui, pour l'indication du possesseur, cumule un suffixe possessif dans le nom du possédé et le pronom correspondant : *mä rīt-īm* « mon canot », litt. « moi canot-mien », dans un énoncé où deux personnes sont impliquées et où on remarquera la forme du pronom de 2^e personne, qui apparaît au locatif dont on traitera plus loin :

nəŋ-ən *mä rīt-īm* *təŋ tu-ŋal-īn?*
 PRONOM 2sg-LOC moi canot-POSS 1sg ici apporter-PRÉT-CO2sg
 « as-tu apporté/ est-ce toi qui as apporté mon bateau ici ? »

Le renforcement des marques personnelles des pronoms, quelle qu'en soit la réalisation morphologique, se justifie tout particulièrement dans une langue qui n'a pas d'opposition entre un cas sujet et un cas objet, et qui ignore également le genre grammatical, support possible de distinctions dans les références personnelles ; ces moyens distinctifs que fournissent les renforcements jouent un rôle particulièrement important dans les dialogues, où les interlocuteurs doivent pouvoir s'identifier et s'interpeller mutuellement de façon claire dans leurs échanges verbaux (comme dans l'énoncé cité ici).

2.3. L'ostiak, comme le vogoul, possède une « double conjugaison », c'est-à-dire deux ensembles paradigmatiques dits respectivement conjugaison subjective ou indéfinie (faisant référence au seul sujet et fonctionnant quand il n'y a pas d'objet ou si l'objet est non défini) et conjugaison objective ou définie (faisant référence à un objet défini présent dans l'énoncé ou dans le contexte). À ces ensembles s'ajoute une conjugaison passive.

Les formes verbales comportent des marques actancielles suffixées (désinences) qui sont dans leur ensemble identiques aux marques que présentent les formes possessives du nom, mais les deux conjugaisons se différencient par les références qu'elles comportent, exploitant différemment les marques possessives.

Les deux conjugaisons ont en commun la référence à un participant engagé dans le procès, celui avec lequel se fait l'accord du prédicat verbal à la voix active, traité comme est traité le possesseur dans la possessivation du nom : au présent de l'indicatif (marque *-l-* ou *-w-*) on a, dans la conjugaison subjective, *mən-l-əm* « je vais » intransitif,

tu-l-əm « j'apporte » (quelque chose, objet non défini), formes qui font référence, avec la désinence *-m*, au participant unique qui réalise le procès, c'est-à-dire, à la 1^{re} personne, le locuteur lui-même, et la marque *-m* est celle du nom possessivé : *köt-əm* « ma main » ; même situation à la 2^e personne avec une marque *-n*. La 3^e personne ne comporte, selon une norme héritée de l'ouralien, aucune désinence personnelle et ne présente que la marque de duel (*-γən/-γən* : *män-l-əγən* « vous [2] allez») et la marque de pluriel (*-t* : *mən-w-əl-t* « ils [>2] vont ») communes aux trois personnes ; la 3^e personne n'est marquée en tant que telle qu'au singulier du présent de l'actif (finale *-w-l*) et d'un des passés : présent *mən-w-əl* « il va » comme la forme possessivée de *kut* « maison », *kut-əl* « sa maison ».

Le traitement du nombre montre également le parallélisme entre formes possessives et conjugaison : pour « ils (eux 2) vont » les formes de duel : 1^{re} pers. *mən-lə-mən*, 2^e pers. *mən-lə-tən*, 3^e pers. *mən-lə-γən* (au présent en *-l-*) correspondent à celles des noms possessivés : *məγə-mən* « nos terres » (à nous 2), mais avec une forme unique *məγə-tən* pour la 2^e et la 3^e personnes.

La conjugaison objective introduit un second actant qui est traité comme le possédé dans l'expression de la possessivation du nom. Ainsi, le verbe « apporter », base *tu-/tuy-*, offre au présent (marque *-l-* suivant le radical) des formes qui correspondent toutes, sauf une, aux suffixes possessifs, comme le montrent les deux tableaux présentés ci-après, où le parallélisme se manifeste jusque dans les particularités que présente le duel : une forme unique de 2^e et de 3^e personne pour ce qui est dit sujet, quel que soit le nombre du patient, dit objet.

La comparaison des deux tableaux montre que seule la marque *-tə* qui apparaît à la finale de la forme pour faire référence à un prétendu objet singulier de 3^e personne quand le prétendu sujet est un singulier de 3^e personne, ne correspond pas à la marque *l* qui fait référence à un possesseur singulier en même temps qu'à un possédé singulier de 3^e personne comme *son/sa* en français, mais la comparaison avec la morphologie du vogoul, structurée comme celle du vach pour les deux valeurs en cause, à la fois celles de la possessivation et celles de la conjugaison objective, montre qu'à ce *-tə* du vach correspond en vogoul un suffixe *-e/-te* qui fournit d'une part la marque possessive du nom pour un possesseur de 3^e personne du singulier et un possédé singulier (comme le *-l* du vach) et d'autre part la désinence verbale

objective pour un « objet » singulier et un « sujet » de 3^e personne du singulier (comme le *-tə* du vach).

Suffixes possessifs

POSSÉDÉ	POSSESSEUR	singulier	duel	pluriel
singulier	1 ^e pers..	-(V)m	-mən/-mən	-öγ/-oγ
	2 ^e pers	-(V)n	-tən/-tən	-tən/-tən
	3 ^e pers.	-əl-əl/		-təl/-təl
duel	1 ^e pers	-γl-ām/-γl-am	-γl-āmən/-γl-amən	-γl-öγ/-γl-oγ
	2 ^e pers	-γl-än/-γl-an	-γl-in/-γl-in	-γl-in/-γl-in
	3 ^e pers	-γəl/-γəl		-γl-äl/-gl-al
pluriel	1 ^e pers	-l-ām/-l-am	-l-āmən/-l-amən	-l-öγ/-l-oγ
	2 ^e pers	-l-än/-l-an	-l-in/-l-in	-l-in/-l-in
	3 ^e pers	-(ə)llə/-(ə)llə		-l-äl/-l-al

Conjugaison objective

verbe *tu-* « apporter » au présent (marque *-l-*)

	« sujet » sing.	« sujet » duel	« sujet » pluriel
« objet » sing.	1. <i>tu-l-īm</i>	<i>tu-l-īmən</i>	<i>tu-l-uγ</i>
	2. <i>tu-l-īn</i>	<i>tu-l-ətən</i>	<i>tu-l-ətən</i>
	3. <i>tu-l-tə</i>		<i>tu-l-īl</i>
« objet » duel	1. <i>tu-l-əγl-am</i>	<i>tu-l-əγl-amən</i>	<i>tu-l-əγ-oγ</i>
	2. <i>tu-l-əγl-an</i>	<i>tu-l-əγl-in</i>	<i>tu-l-əγl-in</i>
	3. <i>tu-l-γəl</i>		<i>tu-l-əγl-al</i>
« objet » plur.	1. <i>tu-l-l-am</i>	<i>tu-l-l-amən</i>	<i>tu-l-l-oγ</i>
	2. <i>tu-l-l-an</i>	<i>tu-l-l-in</i>	<i>tu-l-l-in</i>
	3. <i>tu-l-əl(lə)</i>		<i>tu-l-l-al</i>

2.4. Le résultat de cette morphologie verbale fondée sur la possession est clair en ce qui concerne l'interprétation syntaxique de l'énoncé lui-même : on constate que la prédication réalisée avec ces moyens morphologiques prend la forme d'une relation d'appartenance.

Ainsi un énoncé comme :

äpi-m-nə *joγəl-γəl* *təγ* *tu-l-γəl*
 père-POS.1sg-LOC arc-DUEL ici apporter-PRES-CO
 « sujet » 3 sing « objet » duel

qu'on traduit par « mon père apporte ici les (2) arcs » s'interprète, à partir des formes en jeu, comme signifiant « mon père, les (2) arcs [sont] ses apportés ici », avec une forme verbale *tu-l-γ̣ɔ̣l*, du même modèle que *joγ̣ɔ̣l-γ̣ɔ̣l* « ses (2) arcs », sur base nominale (*joγ̣ɔ̣l* « arc »), et la construction est caractérisée d'une part par l'accord en nombre de la forme verbale objective avec le duel *joγ̣ɔ̣l-γ̣ɔ̣l*, ce qui justifie l'identification de *joγ̣ɔ̣l-γ̣ɔ̣l* comme sujet³, et d'autre part avec un traitement de « mon père » au cas locatif, dans un type d'emploi qui pourrait être interprété comme un agentif dans un cadre ergatif.

2.5. L'étude du fonctionnement de cette forme en *-nə/-nɛ* doit être abordée à partir de l'observation des deux emplois qu'elle comporte à côté de sa fonction première de locatif : cet emploi « agentif » et un deuxième sémantiquement apparenté, mais plus strictement délimité, qui est de marquer le complément d'agent d'un prédicat verbal au passif. Il existe en effet une construction qui met en œuvre un paradigme verbal de voix passive, constitué par insertion d'un affixe entre la marque temporelle et la marque personnelle, ou après la marque temporelle en position finale en cas de marque personnelle zéro. Cet affixe de passif est de forme *-uj-* aux première et deuxième personnes des trois nombres et il présente à la 3^e personne des formes *-i/-i* au singulier et *-ä/-a* + marque de duel ou de pluriel à ces deux nombres, soit *-äγ̣ən/-aγ̣ən* au duel et *-ätət/-atət* (avec reduplication de *-t*) pour le pluriel.

Aux premières et deuxième personnes, les suffixes personnels qui suivent *-uj-* ont la même forme que dans la conjugaison subjective ; à la 3^e personne, le singulier ne présente aucune marque personnelle distincte, et le duel et le pluriel, qui sont déjà sans marque personnelle à la conjugaison subjective, s'opposent aux formes subjectives correspondantes par la voyelle précédant la marque du nombre, et, au pluriel, par le renforcement de la marque.

Exemple de conjugaison passive :

Verbe *tu-/tuy-* « apporter » au présent (*-l-*) :

³ Sur cette analyse et sur l'identification du sujet à laquelle elle conduit, voir notamment Perrot 1994 (avec application au vogoul, dont la morphologie est remarquablement claire) et Perrot 1997 (avec analyse des structures et des évolutions).

	sujet singulier	sujet duel	sujet pluriel
1.	<i>tu-l-uj-ə̇m</i>	<i>tu-l-uj-mə̇n</i>	<i>tu-l-uj-ȯγ</i>
2.	<i>tu-l-uj-ə̇n</i>	<i>tu-l-uj-ə̇tə̇n</i>	<i>tu-l-uj-tə̇γ</i>
3.	<i>tu-l-ḷ</i>	<i>tu-l-ȧγnə̇</i>	<i>tu-l-atə̇t</i>

Exemple de construction passive :

amp-nə kul mortḷ nuy-lḷ-s-ḷ
chien-LOC poisson-Ø(NOMIN) complètement PREV-manger-PRÉT-CP.3sing.
« le poisson a été complètement mangé par le chien »

Le mot « chien » apparaît au cas locatif, qui est reconnu comme le cas utilisé pour l'agent d'un procès exprimé au moyen du passif.

La présence du « complément d'agent » n'est pas obligatoire dans la construction passive, qui apparaît assez souvent avec une forme verbale de 3^e personne en emploi impersonnel, même si un agent est désigné ; ainsi dans l'énoncé suivant :

män-nə lö̇γ-ə̇ kul-ə̇ mə̇-γäs-i
PRON.1sing-LOC PRON.3sing-ACC poisson-INSTRUC donner-PRÉT-CP.3sing
= *lö̇γət* (chute fréquente de *-t* final)
(litt. moi (agent) lui/elle (patient) au moyen d'un poisson il a été donné)
c'est-à-dire : « il y a eu venant de moi un don de poisson qui l'a atteint »
« je lui ai donné un poisson »

3. De l'ensemble des données qui ont été présentées concernant la morphosyntaxe du vach, il ressort que, pour poser le problème de la reconnaissance d'une construction ergative en ostiak de l'est, il faut prendre en considération deux faits qui ont été négligés alors qu'ils déterminent de façon essentielle le cadre dans lequel se situe le débat. Et il faut en même temps préciser les conditions dans lesquelles il est légitime d'identifier une construction ergative.

Le premier fait, qui n'est pas contesté mais auquel on n'a pas attaché assez d'importance, est le suivant : le suffixe casuel *-nə/-nə̇* assume deux fonctions : il marque obligatoirement le complément d'agent d'un prédicat verbal au passif si ce complément est présent dans l'énoncé, et il marque facultativement (à moins qu'on ne découvre un conditionnement précis imposant le marquage locatif dans certains cas) l'agent d'un procès exprimé par un prédicat de voix active, relevant le plus souvent de la conjugaison objective. Il y a en effet une

nette prédominance des énoncés à prédicat de forme objective dans les relevés d'exemples du fonctionnement de ce *-nə* « agentif »⁴ — une appellation qui n'est peut-être qu'en partie justifiée, pour une forme qui peut apparaître dans le cas où le prédicat n'est pas un verbe de sens « actif », et appelle un expérient plutôt qu'un agent, par exemple un verbe « voir » comme dans l'énoncé suivant :

<i>nöŋ-ən</i>	<i>löŋ-ət</i>	<i>wu-ŋal-ən ?</i>
toi-LOC	lui/elle-ACC	voir-PRÉT-CS.2sing

« tu l'as vu ? »

où le prédicat verbal est une forme subjective (avec un objet pronominal, le prédicat verbal est à peu près à égalité tantôt subjectif tantôt objectif).

Les deux emplois du locatif en *-nə/-nə*⁵ affectés au marquage d'un actant peuvent être illustrés par les deux énoncés suivants :

<i>api-m-nə</i>	<i>joŋəl-ŋən</i>	<i>təŋ</i>	<i>tu-l-ŋəl</i>
père-POSS.1sg-LOC	arc-duel(NOMIN)	ici	apporter-PRÉS-CO.3duel

« mon père apporte ici deux arcs »

<i>api-m-nə</i>	<i>kä</i>	<i>joŋəl-ŋən</i>	<i>təŋ</i>	<i>tu-l-aŋən</i>
père-POSS.1sg-LOC	deux	arc-duel(NOMIN)	ici	apporter-PRÉS-CP.3duel

« les (2) arcs sont apportés par mon père »

A. Sauvageot a commenté (Sauvageot 1972) trois énoncés comportant les mêmes termes avec des variations de la voix et du nombre des arcs ; il a reconnu dans le prédicat verbal objectif une forme possessive, mais pour s'en étonner et, sans chercher une explication, il commente : « Naturellement, il a été parlé de construction à l'ergatif, etc., sur quoi nous n'insisterons pas ici » (pp. 348-349).

⁴ Une enquête réalisée par U. M. Kulonen (Kulonen 1991) a montré que, sur 101 énoncés comportant le suffixe présumé agentif, 72 avaient pour prédicat une forme verbale objective. Il reste que la définitude du participant « objet » (le patient) peut entraîner la conjugaison objective sans rendre obligatoire le marquage du « sujet » (l'agent) ; c'est le cas dans l'énoncé suivant :

<i>körək</i>	<i>uŋ-əl</i>	<i>nuŋ-iləm-tə</i>
aigle	tête-POSS.3sg	PRÉV-dresser-CO.3sg

« l'aigle a dressé sa tête »

⁵ Le commentaire de ces deux emplois présenté ici reprend pour l'essentiel celui qui avait déjà été proposé dans *Modèles linguistiques* (Perrot 1992-1993, pp. 131-133), mais prend appui sur une argumentation plus précise.

C'est en tenant compte de la morphologie des énoncés et de la structure prédicative telle qu'elle a été analysée ici quand le prédicat verbal est de forme objective qu'on peut interpréter le fait que la présence de *-nə* marque l'agent à la fois dans les énoncés au passif et dans les énoncés à prédicat verbal de conjugaison objective. Dans les énoncés à la voix passive il y a en principe toujours deux participants impliqués : le patient qui peut n'être pas formellement mentionné, mais commande l'accord du prédicat verbal et est donc le sujet de l'énoncé, et l'agent, qui lui aussi peut n'être pas mentionné ; si l'agent est mentionné, il est normal que sa fonction soit marquée par un morphème fonctionnel qui le distingue du patient exprimé au nominatif. Il est alors traité au moyen du cas locatif, c'est-à-dire comme le siège de l'action, localisée en lui. C'est la construction que présente le premier exemple cité ci-avant.

Dans le cas de l'énoncé à prédicat de forme verbale objective, le sujet n'est pas l'agent, puisque l'accord du verbe se fait avec le terme traité comme le possédé dans la possessivation, c'est-à-dire le patient : dans le 2^e exemple, où l'accord se fait avec le patient, la forme verbale reproduisant la marque du duel *-γən* présente dans la forme qui désigne les deux arcs. L'agent se trouve ainsi ne fonctionner ni comme actant objet, ni comme actant sujet. Le rôle d'agent est alors marginalisé dans l'énoncé et c'est, comme dans les précédents, le locatif qui est utilisé ; c'est comme le siège du procès qu'est traité « mon père ».

4. De l'analyse présentée ici il faut conclure que rien n'autorise à parler d'une construction ergative de la prédication.

On peut constater que l'expression de l'agent fait intervenir une marque agentive et que l'emprunt de cette marque à un cas non actanciel, en l'occurrence un cas local, le locatif comme ici, est une donnée banale, mais il faut en revanche constater que la structure de l'énoncé, elle, n'est pas de type ergatif. Il y a un certain flou dans l'usage qui est fait couramment de la notion d'ergativité. La notion de traitement des actants est généralement considérée comme la base de l'analyse ; G. Lazard a proposé une formule simple (Lazard 1999, pp. 34-37) pour l'analyse de ce qu'il appelle la « construction biactancielle majeure » (CBM), expression d'une « action prototypique », « action exercée par un agent bien individué sur un patient bien

individué aussi » ; cette CBM comprend un actant X représentant l'agent, un actant Y représentant le patient, et on examine en regard la construction uniactancielle la plus usitée dans la même langue, l'actant unique étant désigné par Z. Le principe de l'analyse est le suivant : « Si X et Z ont le même traitement grammatical ($X=Z$) et Y un traitement différent », il s'agit d'une « structure accusative » ; si Y et Z ont le même traitement ($Y=Z$) et X un traitement différent, il s'agit d'une « structure ergative ».

Mais à partir de là il faut savoir ce qu'on entend par la notion de « traitement des actants ». Ce que doit signifier cette expression pour correspondre à un critère valable, c'est un marquage affectant un actant pour en indiquer la fonction et non pas la présence d'une référence à un actant dans un constituant non actanciel de l'énoncé. G. Lazard, dans un article récent (Lazard 2004), s'est appliqué à montrer que la typologie devait admettre des approches multiples et a voulu le faire en utilisant notamment la morphosyntaxe du vogoul, que j'avais moi-même analysée comme je le fais ici pour l'ostiak vach, les deux langues présentant pour l'essentiel des caractéristiques analogues. Il commence par la constatation qu'en vogoul « les actants nominaux centraux (X, Y, Z) ne portent pas de marques ; mais alors il cherche des références aux actants dans les prédicats verbaux et c'est avec ces références fournies par les marques personnelles et de nombre qu'il va observer les rapports entre X, Y et Z, pour aboutir à la conclusion qu'il y a deux structures d'actance différentes, représentées l'une par les deux premières personnes, l'autre par la troisième. Cette conclusion, quel qu'en soit l'intérêt, ne concerne pas, en fait, le marquage actanciel et ne peut tout simplement pas rendre compte de la structure d'actance proprement dite. Ce n'est probablement pas surprenant : la prédication organisée sur la base de relations d'appartenance ne peut pas se prêter à la reconnaissance des mêmes types morphologiques que la prédication fondée sur le marquage des actants. On peut accorder à l'ostiak de l'est la reconnaissance d'un fonctionnement agentif du cas locatif, mais non celle d'une structure ergative⁶.

⁶ Un exposé plus développé de ces réflexions typologiques a fait l'objet d'une contribution à un volume de mélanges récemment publié en Hongrie (Perrot 2007).

RÉFÉRENCES

- ABONDOLO Daniel, 1998, « Khanty », in ABONDOLO Daniel (éd.), *The Uralic Languages*, London-New York, pp. 358-386.
- GULYA János, 1966, *Eastern Ostyiac Chrestomathy*, Bloomington-The Hague : Indiana University.
- HAVAS Ferenc, 2006, « Die Ergativität und die uralischen Sprachen », *Finnish-ugrische Forschungen*, Band 59, Heft 1-3, pp. 81-131.
- HONTI László, 1984, *Chrestomathia Ostiacica*, Budapest : Tankönyvkiadó.
- HONTI László, 1988, « Die Ob-Ugrischen Sprachen : II. Die Ostjakische Sprache », in SINOR Denis (éd.), *The Uralic Languages*, London-New York-København-Köln, pp. 172-196.
- HONTI László, 1998, « ObUgrian », in ABONDOLO Daniel (éd.), *The Uralic Languages*, London-New York, pp. 327-357.
- KULONEN U.-M., 1991, « Über ergativischen Konstruktionen im Ostostjakischen », *Journal de la Société finno-ougrienne*, 83, pp. 181-201.
- LAZARD Gilbert, 1999, « La linguistique est-elle une science ? », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, XCIV/1, pp. 67-112 ; repris dans *Études de linguistique générale : typologie grammaticale*, Leuven-Paris 2001, pp. 3-46.
- LAZARD Gilbert, 2004, « Légitimité des approches multiples en typologie : un exemple : actance et possession », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, XCIX/1, pp. 107-128.
- NICOLAEVA Irina, 1999, *Ostyak*, München-New Castle : Lincom Europa.
- PERROT Jean, 1991, « Sur l'«accusatif» pronominal en finno-ougrien », *Études finno-ougriennes*, XXIII, pp. 25-33.
- PERROT Jean, 1992-1993, « Morphologie verbale et relations actancielles en ostiak oriental », *Modèles linguistiques*, XIV/2, pp. 105-140 ; repris dans PERROT Jean, *Études de linguistique finno-ougrienne*, Leuven-Paris, 2005, pp. 166-204.
- PERROT Jean, 1994, « Personne et syntaxe : faits ougriens », *Faits de langues*, III, pp. 67-78 ; repris dans *Études de linguistique finno-ougrienne*, Leuven-Paris, 2005, pp. 155-166.
- PERROT Jean, 1997, « Aspects de la reconstruction en finno-ougrien : morphosyntaxe de l'actance », *Mémoires de la Société de linguistique*, nouvelle série, V, Paris, pp. 125-150.
- PERROT Jean, 2007, « Un double piège de la typologie des langues : l'identification et le «traitement» des actants », *Európai szemmel : tanulmányok Köpeczi Béla tiszteletére*, Budapest, pp. 11-22.
- SAUVAGEOT Aurélien, 1971, « Le problème de la relation objectale », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 66/1, pp. 345-368.

RÉSUMÉS

Is there an ergative structure in Ostyak?

It has been proposed that there is an ergative structure in eastern Ostyak, because it uses a locative case ending as an agent marker in two syntactic contexts: firstly in relation to a verbal predicate in an active voice (mainly with an objective form), secondly in relation to a verbal predicate in the passive voice. This paper presents the main morphosyntactical features of Vach, an eastern dialect of Ostyak: no case marker for object relation, a set of three paradigmatic series, namely the subjective, objective and passive conjugations, with forms mainly founded on the expression of possessive relations. The participants involved in a process are not treated as actants, but as partners implied in a possessive relationship, either as possessors (with personal markers) or possessed (with number markers). On the basis of such fundamental structures, and in relation to a predicate in the passive voice, the locative case is applied to the agent designed as the seat of the process, and the situation is probably the same when the locative appears in connection with a verbal form of an active conjugation (normally the objective conjugation). A use which doesn't give any right to analyze such utterances as involving an ergative structure in accordance with the typological requirements.

Van-e ergatív szerkezet az osztjákban?

A keleti osztják morfoszintaxisában vizsgálatok irányultak ergatív szerkezet meglétének igazolására, abból a célból, hogy a lokativuszi esetrag ágensjelölőként is működik két mondat szerkezet esetén: egyrészt aktív állítmányú mondat esetében az ágens jelölésére, másrészt passzív állítmányú mondatokban. Munkánk tárgya a vach dialektusban domináns morfoszintaktikai jegyek bemutatása: a tárgyi viszonyoknak nincs esetragja, három paradigma létezik az igeragozásban: alanyi, tárgyias és passzív ragozás. Ezen ragozási formák elemzése megmutatja, hogy elsősorban birtokviszonyokon alapulnak: a résztvevők nem aktánsként jelennek meg, hanem birtokviszonyban a birtokos és a birtok jelölésével (a személy, illetve a szám függvényében). Ezen alapvető szerkezetekre épül, a passzívvál kapcsolatban, a lokativuszi eset ágensi használata, amely egy résztvevőt a folyamat középpontjába helyez. Míndazonáltal e használat létjogosultságának elismerése semmi esetre sem jogosít fel ergatív mondat szerkezet elfogadására a tipológiai kritériumok alapján.